



Signature de la charte des TPME

Le ministre en charge de l'Inclusion financière veut faire des TPME, un levier de la croissance économique du Togo

La nouvelle Charte des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) a été officiellement signée ce mardi 23 novembre à Lomé par le gouvernement et le secteur privé. Le gouvernement ...



PAGE 11

TELECOMMUNICATION



Transfert d'argent

Togocom baisse les tarifs de TMoney jusqu'au 31 décembre

Pour permettre à toute la population de célébrer les fêtes de fin d'année dans de bonnes conditions, Togocom baisse les tarifs du transfert d'argent via Tmoney. Les nouveaux ...

PAGE 5

ECONOMIE



Cour de justice Cedeao

20 ans de réalisations et de défis au service de la communauté

Pour marquer les 20 ans de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), une conférence internationale se tient du 22 au 25 novembre à Lomé. Organisée par la cour de justice de la Cedeao, cette ...

PAGE 5

Projet WACA ResIP

La septième session du Comité régional de pilotage démarre ce matin

Le Projet d'investissement et de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA ResIP), organise la septième ...

PAGE 11



Média

Le Parlement adopte la modification de la loi organique de la Haac

L'Assemblée nationale togolaise a tenu, hier 23 novembre 2021 à son siège, sa 12^e séance plénière. Les députés togolais ont voté la modification de loi organique modifiant la loi organique n° 2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac). Présidée par Yawa Djigbodi Tsègan en présence des commissaires du gouvernement, les ministres Akodah Ayewouadan et Christian Trimua, la plénière a également étudié les responsabilités de l'Observatoire togolais des Médias (OTM) dans ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Le Togo ratifie la loi autorisant la modification du traité de l'Autorité des Marchés financiers de l'Umoa

Les députés togolais ont voté, hier 23 novembre 2021, le projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest-africaine du 20 janvier 2007, relative à la dénomination du Conseil régional de l'Épargne publique et des Marchés financiers, adopté à Abidjan le 12 juillet 2019. Le commissaire du gouvernement, Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances, a soutenu le bien-fondé du dudit projet à la plénière présidée par Yawa Djigbodi Tsègan.

La vingtième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union monétaire ouest-africaine tenue à Lomé le 30 juillet 2018, a adopté un acte portant changement de dénomination du Conseil régional de l'Épargne publique et des Marchés financiers de l'Union monétaire ouest-africaine (CREPMF-Umoa) qui devient Autorité des Marchés financiers de l'Union monétaire ouest-africaine (AMF-Umoa)...

PAGE 3

20 ans de JVE

Travailler dur et investir dans l'écologie, c'est bâtir le futur

L'ONG Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE) célèbre ses 20 ans d'existence. Pour l'occasion, une cérémonie a été organisée hier au siège de l'organisation à Tokoin-Cassablanca à Lomé. Il s'agissait d'une conférence débat autour du thème ...



PAGE 10

	<p>SOMMAIRE</p> <p>Cour de justice Cedeao 20 ans de réalisations et de défis au service de la communauté</p>  <p>P 5</p>	<p>COP 26 sur le climat Et si on parlait plutôt d'une victoire à mi-parcours pour l'Accord de Paris ?</p> <p>P 10</p>	<p>20 ans de JVE Travailler dur et investir dans l'écologie, c'est bâtir le futur</p>  <p>P 10</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Amehon Afiwa, revendeuse grossiste de pagnes Wadja dans le marché de Kara

La liberté d'organiser son emploi du temps comme bon vous semble est l'une des raisons principales pour laquelle des salariés quittent leur emploi pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Vos journées vous appartiennent entièrement et nul besoin de rendre des comptes à qui que ce soit. Epouse d'un homme hyper mobile au début des années 2000, Amehon Afiwa, Responsable des ressources humaines dans une structure privée a dû quitter le salariat pour la revente de pagnes. Désormais installée à Kara, elle a pu compter sur le FNFI et excelle aujourd'hui dans son commerce. Retour sur son histoire

Se lancer dans la revente de pagnes : c'est la solution trouvée par Amehon Afiwa pour être capitaine de son propre navire et pour s'adapter au métier de son mari qui faisait beaucoup voyager le couple. Grace à cette activité, elle arrive à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle raconte : « j'étais responsable des ressources humaines dans une entreprise. Mais pour une troisième fois mon mari a dû changer de ville à cause de son travail. Arrivée à Kara en 2015, j'ai finalement opté pour le commerce, notamment la revente de pagnes ».

C'est avec son épargne qu'elle achète ses premiers pagnes début 2016. Mais, conseillée

par une amie, elle est également bénéficiaire du Produit Accès des Pauvres aux Services Financiers, APSEF, du FNFI. « J'avais déjà démarré avant de découvrir le FNFI. Mais j'ai été attirée par le taux d'intérêt des produits. C'est très avantageux. » nous confie-t-elle.

Ce choix, Amehon Afiwa ne l'a pas regretté. « J'ai monté ce business parce que j'avais besoin de liberté, alors j'ai privilégié la liberté par rapport à un bon revenu. Aujourd'hui je me dis que j'ai bien fait », dit-elle. En effet, depuis 2015, le couple n'a pas quitté Kara. Mieux, son commerce est un succès. Le tissu-pagne est le textile emblématique de la culture matérielle d'Afrique de l'Ouest, et tout particulièrement



Amehon Afiwa

du Togo. Bien que majoritairement produit en Europe, il a fait l'objet d'une très forte réappropriation locale et se trouve aujourd'hui partout, utilisé pour tout et par tout le monde. Elle n'a donc pas eu de difficultés à avoir sa clientèle.

Sa réussite, c'est aussi parce qu'elle vend du wadja. C'est du tsigan à bas prix, ce qui permet à des femmes ne pouvant pas s'acheter du neuf de posséder tout de même. Depuis quelques mois elle vend carrément des balles de Wadja à de petites revendeuses. Et

si elle a pu passer ce cap, c'est grâce au produit Nkodédé du FNFI. « J'ai eu récemment 5 000 000 FCFA avec Nkodédé. Ce qui m'a permis de devenir revendeuse grossiste de pagnes Wadja », conclut-elle avec fierté.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Ce changement de dénomination a été opéré par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Umoa à Abidjan le 12 juillet 2019. Les modifications ont porté sur le préambule, les dispositions pertinentes des articles 1, 5, 9, 11, 12 et 24 et le chapitre IV du traité de l'Umoa du 20 janvier 2007. En premier lieu, cette modification de dénomination a pour objectif d'assurer une

distinction entre le "conseil régional" de l'Epargne publique et des Marchés financiers et le "conseil régional" de certaines collectivités publiques locales et territoriales des Etats membres de l'Umoa. En second lieu, elle vise à consacrer une dénomination en phase avec le statut et les missions de l'organe de régulation du marché financier, et de se conformer, par la même occasion,

à la terminologie qui caractérise les régulateurs de marchés financiers au plan international. Le traité portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest-africaine comporte deux (02) articles présentés. L'article 1er modifie les articles 1er (7ème tiret), 5 (4ème tiret), 9, 11 alinéa 5, 12, 24 ainsi que le chapitre IV du traité de l'Umoa du

20 janvier 2007. L'article 2 est relatif aux formalités d'entrée en vigueur du traité portant modification des dispositions du traité de l'Umoa de 2007. Le présent avant-projet de loi autorisant la ratification par le Togo du traité portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest-africaine de 2007 comprend deux (2) articles, notamment l'article 1er autorisant la

ratification ; l'article 2 comportant les dispositions exécutoires.

Le Togo porte ainsi à cinq, le nombre de pays ayant ratifié le présent traité (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin, Togo). « L'objectif est que tous les pays membres ratifient le traité », a fait comprendre le ministre Sani Yaya, commissaire du gouvernement.

Attipoe Edem Kodjo

Média

Le Parlement adopte la modification de la loi organique de la Haac

L'Assemblée nationale togolaise a tenu, hier 23 novembre 2021 à son siège, sa 12^e séance plénière. Les députés togolais ont voté la modification de loi organique modifiant la loi organique n° 2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac). Présidée par Yawa Djigbodi Tsègan en présence des commissaires du gouvernement, les ministres Akodah Ayewouadan et Christian Trimua, la plénière a également étudié les responsabilités de l'Observatoire togolais des Médias (OTM) dans le processus de l'élection des membres de la Haac.

En 2004, le gouvernement togolais a doté la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac) d'une loi organique (n° 2004-021 du 15 décembre 2004). Cette loi a été modifiée en 2009 et en 2013 en vue de l'adapter aux besoins de l'environnement médiatique en constante mutation.

Quatre années plus tard, le gouvernement a procédé à une nouvelle révision de la loi organique de la Haac en raison de l'émergence de nouveaux défis et enjeux liés à la régulation, mission essentielle assignée à la Haac. En effet, l'avènement de nouveaux vecteurs de l'information et de la communication et le basculement de l'analogie au numérique dans l'audiovisuel rendaient nécessaire une adaptation. La révision de 2018 portée par la loi organique n° 2018-029 du 10 décembre 2018 portant modification

de la loi organique n° 2004-021 du 15 décembre 2004 relative à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, a notamment permis d'étendre le champ d'application de la loi aux médias préalablement non couverts par ladite loi. Elle a également permis de favoriser la réorganisation et le renforcement des attributions de la Haac. Le présent projet de relecture de la loi organique porté conjointement par le ministère de la Communication et des Médias et le ministère des Droits de l'homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République a permis à l'institution de renforcer son rôle d'organe de régulation du nouveau paysage audiovisuel togolais. La nouvelle proposition de relecture partielle de la loi organique permettra,



Le ministre Akodah Ayewouadan

d'une part, de sécuriser les décisions de la Haac afin de mieux protéger l'institution et de poursuivre l'oeuvre de consolidation de la liberté d'expression par une harmonisation des sanctions avec les principes guidant la liberté de la presse. Elle vise d'autre part, à mettre les dispositions de la loi organique en adéquation avec les différentes innovations et mutations en matière de médias consacrées par le nouveau code de la presse et de la communication.

Concrètement, les changements proposés permettront d'assurer la cohérence d'ensemble de la loi organique relative à la Haac avec le nouveau code de la presse et de la communication de revoir la désignation des membres

de la Haac en procédant à une nouvelle répartition afin de voir y siéger plus de représentants de la presse, au lieu de deux actuellement. Elle donnera également l'occasion à l'Observatoire togolais des médias (OTM) de participer à la procédure de désignation des membres, dans une démarche inclusive; d'harmoniser les compétences, les procédures au niveau de la Haac en lui réservant les sanctions administratives et en renvoyant les sanctions définitives qu'elle prend à des juridictions. Une telle réorganisation relève d'un souci d'équilibre qui devrait rassurer les acteurs des médias et d'une garantie d'un meilleur fonctionnement de la Haac. Douze (12) articles sont concernés par les

modifications proposées. Il s'agit des articles 6, 11, 13, 31, 46, 54, 62, 63, 65, 66 et 67 de la loi organique de la Haac. L'article 34 est abrogé.

Est-il correct que les responsables de l'OTM puissent être candidats aux postes de la Haac, a questionné l'honorable Kouméalo Anaté. « Les responsables de l'OTM peuvent être candidats car l'OTM n'est pas une institution de la République. Mais une fois qu'un membre de l'OTM est élu comme membre de la Haac, il ne pourra cumuler les deux postes », a répondu le ministre Christian Trimua, commissaire du gouvernement.

« L'OTM n'est pas habilité à apprécier l'éligibilité des candidatures à la Haac. Cette responsabilité revient à l'Assemblée nationale. Le rôle de l'OTM est un rôle de secrétariat pour recevoir les candidatures et les soumettre à l'Assemblée nationale. Concernant les recours, la première voix de recours s'exerce au niveau de l'Assemblée nationale auprès de la présidente de l'Assemblée nationale », a expliqué Christian Trimua.

Attipoe Edem Kodjo

Promotion du tourisme

La dynamique impulsée par Tomégah-Dogbé doit aller plus loin

Le gouvernement Tomégah-Dogbé souhaite redynamiser le tourisme, notamment le tourisme local, sur l'ensemble du territoire togolais. C'est une initiative formidable. Mais, un travail de fond doit être fait en amont. L'on se réjouit de constater que la dynamique est enclenchée. Toutefois, il faudrait aller plus loin pour pousser les étrangers, mais avant tout, les Togolais, à partir à la découverte de leur pays.

Samedi dernier, le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé accompagné d'une forte

délégation a visité la cascade de Womé, située dans la préfecture de Kloto. On peut constater

que des travaux entamés il y a quelques mois ont connu des avancées notables. « Ici à Womé, nous avons transformé le site avec la construction d'une guérite, d'une salle d'attente et d'accueil, d'un restaurant, des reposoirs et prochainement, nous allons construire un lieu

d'hébergement pour ceux qui voudront passer un peu plus de temps sur le site de la cascade. Nous avons également investi dans la réfection de la piste d'accès du site dont les travaux sont en cours », témoigne le ministre de la Culture et du Tourisme, Dr Kossi Gbenyo Lamadokou.

Cette information est plutôt encourageante pour ceux qui aiment l'aventure. Il y a quelques années, la route reliant Kpalimé à Womé était une calamité, sans parler de la voie d'accès à la cascade. Cela ne donnait pas envie d'y retourner. Et la situation est presque ...

Suite à la page 8

Cour de justice Cedeao

20 ans de réalisations et de défis au service de la communauté

Pour marquer les 20 ans de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), une conférence internationale se tient du 22 au 25 novembre à Lomé. Organisée par la cour de justice de la Cedeao, cette rencontre a pour thème : « vingt ans de la cour de justice de la Cedeao : réalisations, défis et perspectives ».



La table d'honneur à l'ouverture de la conférence

La conférence internationale sur les 20 ans de la cour de justice de la Cedeao a été officiellement ouverte par le garde des sceaux, ministre de la Justice et de la législation, Pius Agbetomey.

Les premiers juges de la cour de justice de la Cedeao ont prêté serment le 30 janvier 2001. Plusieurs sous thèmes sont débattus au cours de cette conférence. Parmi eux : « la cour de justice de la Cedeao, un tribunal communautaire

ou un tribunal des droits de l'homme ? », la « relation entre la cour de justice de la Cedeao et les juridictions nationales des Etats membres », l'« exécution des arrêts de la cour de justice de la Cedeao » et les « stratégies pour renforcer

l'efficacité de la cour ».

« S'il est vrai d'affirmer sans risque de se tromper que le thème de la présente conférence tel que formulé révèle à ne plus suffire l'importance d'une analyse pointue des enjeux et défis auxquels la cour se voit confrontée depuis le démarrage de sa mission jusqu'à ce jour et de l'impérieuse nécessité pour elle de faire une projection mesurée, sage et lucide sur son avenir, il est encore plus patent de constater et de jauger à travers les divers sous thèmes identifiés et programmés dans l'agenda de la présente rencontre, le bien-fondé des problématiques que véhicule le thème principal », a déclaré Pius Agbetomey.

Le ministre de la Justice et de la législation a souhaité que la cour de justice de la Cedeao se hisse au rang des cours régionales et internationales de même nature à travers sa performance pour donner satisfaction aux Etats membres et aux citoyens

de ces Etats.

Magistrats, universitaires, avocats, experts... prennent part à cette conférence internationale. La cour de justice de la Cedeao est chargée de régler différends liés à l'interprétation du traité, des protocoles et des conventions de la communauté. « La cour de justice de la Cedeao est le principal organe judiciaire de la communauté. Elle a pour rôle majeur d'assurer le respect des droits et des principes d'équité dans l'interprétation et l'application des dispositions du traité révisé de la communauté, ainsi que d'autres instruments juridiques subsidiaires adoptés », a précisé le président de la cour suprême, Abdoulaye Yaya.

La Cour de justice de la Cedeao est composée de 5 juges indépendants. Elle a été présidée de 2009 à 2014 par la togolaise Awa Nana-Daboya, actuelle médiatrice de la République au Togo.

Félix Tagba

Transfert d'argent

Togocom baisse les tarifs de TMoney jusqu'au 31 décembre

Pour permettre à toute la population de célébrer les fêtes de fin d'année dans de bonnes conditions, Togocom baisse les tarifs du transfert d'argent via Tmoney. Les nouveaux tarifs ont été dévoilés au cours d'une conférence de presse organisée par l'opérateur mardi 23 novembre à son siège à Lomé.

Cette promotion baptisée « cadeau avant les fêtes » est valable jusqu'au 31 décembre prochain. Les clients peuvent bénéficier des réductions allant jusqu'à 95%, soit 4 fois plus de baisse des tarifs sur Tmoney. L'objectif est de soutenir la population pendant cette crise liée à la pandémie du coronavirus et de lui permettre de bien célébrer les fêtes de fin d'année.

Ainsi, tous les frais de retraits Tmoney bénéficient d'une réduction de 0,8% et les transferts d'argent sont à 0,2%. A travers cette promotion, le Groupe Togocom veut promouvoir la digitalisation et la dématérialisation des flux des échanges pour tous les

Togolais.

« Nous sommes conscients que Tmoney joue un rôle important dans la vie de chaque Togolais, à la veille des fêtes de fin d'année et dans un contexte économique relativement difficile à cause de la crise sanitaire mondiale, nous avons pensé à offrir un super cadeau à tous ! Un cadeau qui dit à la fois un grand merci à tous nos clients Tmoney et à tous les Togolais qui nous font confiance tous les jours. 0,8% sur tous les retraits Tmoney, c'est jusqu'à 95% de réduction. C'est inédit et historique au Togo. Rejoignez vite Tmoney partout au Togo pour que la fête soit encore plus belle », a indiqué le directeur commercial du groupe Togocom, Tarik



Le siège du Groupe Togocom à Lomé

Boudiaf.

Des millions de clients utilisent les services de paiement de factures, les achats de forfaits et les transferts d'argent à travers Tmoney. Le service a enregistré une forte croissance ces

dernières années. Des investissements réalisés en début de cette année ont permis au Groupe Togocom de renouveler la plateforme Tmoney pour plus de performance et pour répondre aux exigences des clients.

Selon le Groupe, cette refonte tarifaire s'inscrit dans le cadre de la série d'innovations qui consiste à offrir des solutions taillées sur mesure et adaptées à toutes les bourses à des prix justes et compétitifs.

Félix T.

Développement durable

Le Togo engagé dans la responsabilité sociale

Le Togo a participé, en juillet 2021, à un sommet international sur la responsabilité sociale des entreprises. Abridé par le Togo et présidé par Myriam Dossou-D'Almeida, ministre togolaise du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, (représentante du Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé), le sommet a été axé autour de «Le temps de l'engagement (ODD, ISR, ESS ONG & RSE) plus le temps de l'inclusion (femme, jeunesse, diaspora, éducation, travail informel)».

Au total, huit personnalités du monde de l'entrepreneuriat social et solidaire, de la société civile et d'institutions de développement, ont édifié sur la façon de contribuer à mettre la responsabilité sociale, l'inclusion, l'économie sociale et solidaire, l'investissement socialement responsable, l'impact et les objectifs de développement durable au cœur du développement. Les panélistes ont débattu sur : Pourquoi l'inclusion favorise-t-elle le développement économique? En quoi contribue-

t-elle à la sortie du secteur informel? Quelle place pour le numérique dans les dynamiques d'inclusion? Comment articuler responsabilité sociale des entreprises et entrepreneuriat social et solidaire au service d'une inclusion économique de la jeunesse et des femmes? De Paris à Lomé, en passant par 5 autres capitales africaines, cet événement s'est articulé autour de 8 panels qui ont abordé de manière transversale différentes thématiques autour des objectifs de développement durable.

prisme de l'engagement des acteurs, de leurs partenaires et partie prenantes. Le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes représenté le

Togo à ce grand rendez-vous intercontinental aux côtés de la République démocratique du Congo, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et du Sénégal.

Responsabiliser les entreprises, le credo



Engagement sociétal des entreprises, un sommet inédit



Un panel lors du sommet

Le sommet de l'engagement sociétal des entreprises est un sommet inédit qui s'est donné pour ambition de contribuer à mettre la responsabilité sociale, l'inclusion, l'économie sociale et solidaire, l'investissement socialement responsable, l'impact et les objectifs de développement durable au cœur de la nouvelle relation soutenable, solidaire et équitable entre l'Afrique, la France et l'Europe. Il a réuni des représentants d'entreprises, de gouvernements et de parties

prenantes actives dans la recherche d'impacts et l'atteinte des objectifs de développement durable.

Cet événement unique, a été articulé autour de huit panels organisés dans une sélection de capitales africaines, d'interviews exclusives, de keynotes de haut-niveau et d'interventions de grands témoins. Il a abordé de manière transversale différentes thématiques autour des objectifs de développement durable, toujours sous le

L'Afrique connaît un formidable élan porté notamment par son dividende démographique, l'entrepreneuriat, la mobilisation de sa diaspora et un accès grandissant au numérique. Concrétiser cet élan passe par une dynamique inclusive sur des fondamentaux aussi essentiels que l'accès à l'éducation, au numérique et au financement, ainsi que la reconnaissance de la place des femmes dans les sociétés qui constituent également la moitié de la jeunesse.

L'enjeu de l'inclusion financière, comme le « mobile payment », couplé à celui de l'inclusion numérique, illustre à lui seul le potentiel. En permettant la sortie du secteur informel et la traçabilité des opérations financières, leur articulation favorise aussi la collecte de l'impôt permettant de doter les services publics des moyens nécessaires à leur action. Quant à l'inclusion économique, elle couvre un champ essentiel en facilitant les initiatives entrepreneuriales ou permettant aux initiatives de « local content » des grands acteurs économiques publics et privés de créer des

écosystèmes de PME avec les acteurs locaux et la sortie progressive de l'informel. Femmes, jeunesse, diaspora, éducation, travail informel, l'inclusion, sont le passage obligé pour relever les défis d'un développement durable !

Un panel riche en spécialités

Les huit intervenants sont : Myriam Dossou d'Almeida, ministre togolaise du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; Papa Amadou Sarr, ministre sénégalais, Délégué général à l'entrepreneuriat ; Vanessa Mounkar, Banque africaine de développement (BAD) ; Messina Guikoumé, ambassadrice Women in Africa, Entrepreneuse sociale ; Edem d'Almeida, dirigeant fondateur d'Africa Global Recycling (AGR) ; Joël Agbetosu, responsable entrepreneuriat et partenariat du programme Miawodo d'Entrepreneurs du Monde Togo ; Laurence Kéké, directrice générale d'Engie PowerCorner Bénin, ENGIE Energy Access ; Emmanuela Kpetigo, collaboratrice RSE chez Heidelberg Cement Togo.

«Mettre en place ce cadre réglementaire et juridique et fiscal »



Selon M. Edem d'Almeida, dirigeant fondateur d'Africa Global Recycling (AGR), participant au sommet international sur la responsabilité sociale des entreprises, il est très important que les pays mettent en place cadre réglementaire et juridique et fiscal, pour que les entreprises jouent pleinement leurs responsabilités sociales.

« Je pense que la question de l'inclusion telle que développée par madame le ministre, démontre à suffisance que notre développement ne peut passer que d'abord par nous-mêmes. C'est aussi l'écho à ce célèbre slogan "penser global et agir local". Donc c'est de mobiliser toutes les ressources, tout le patrimoine humain, tout le capital humain dont nous avons besoin, pour porter la question de l'inclusion comme levier de développement de

notre pays », a expliqué Edem d'Almeida, dirigeant fondateur d'Africa Global Recycling (AGR). « Pour accompagner la réalisation de cette ambition de l'Etat togolais, il faut structurer un certain nombre de choses. Même si la responsabilité sociale reste une démarche volontaire des entreprises, elle doit nécessairement être encadrée. Mais nous ne partons pas sur une page blanche. La loi du travail, les lois sociales, sont des terrains déjà fertiles pour un cadre réglementaire. Les résultats que nous avons sur le terrain démontrent aussi que nous avons la pleine capacité de sortir de nos cloisons habituels pour développer de nouvelles formes de collaboration et donc amener nos Etats à mettre en place ce cadre réglementaire et juridique essentiel et fiscal également qui permettent justement d'accompagner ce développement à travers la responsabilité sociale », a-t-il



ajouté. Rappelons que le sommet a été diffusé en direct sur la Télévision togolaise (TVT) et les

pages Facebook du ministère du Développement à la base et celle de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes.

Qu'est-ce que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ?

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la Commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. Toutes les entreprises peuvent mettre en oeuvre une démarche RSE, et ce quelle que soit leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité.

En d'autres termes, la RSE c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

La norme ISO 26000, standard international définit le périmètre de la RSE autour de 7 questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et les communautés, le développement local.

Attipoe Edem Kodjo

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS



SUR
MON  **IOSK.com**
www.monkiosk.com

sur le portail
 **Lome.com**
www.alome.com

WWW.TOGOMATIN.TG

Zoom sur le Togo qui impacte,
brille et ose

Suivez notre actualité sur
whatsapp (infos en DM)
www.togomatin.tg



: @Togomatin1



: Togomatin



: [instagram.com / togomatin](https://www.instagram.com/togomatin)



: www.togomatin.tg

Promotion du tourisme

Suite de la page 3

La dynamique impulsée par Tomégah-Dogbé doit aller plus loin

... similaire au niveau de plusieurs sites touristiques de la préfecture de Kloto, qui est un véritable joyau écologique, très favorable au tourisme. D'autres sites de notre pays sont aussi difficiles d'accès et ne sont pas assez valorisés.

On peut parler des sites qui se situent dans les préfectures de Danyi, Wawa, Lacs, Ogou, Haho, Kéran, Kozah, Tandjoare etc... L'honorable Gerry Taama, président du groupe parlementaire Net/PDP à l'Assemblée nationale, qui entre-temps avait fait le tour d'un certain nombre de sites touristiques de notre pays, avait alerté les autorités sur la nécessité de faire plus pour ces bijoux, parce que ces derniers pouvaient apporter une plus-value au développement culturel

et socio-économique de notre pays.

Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui, les plus hautes autorités du pays prennent ce volet très au sérieux. Particulièrement pour Womé, un travail non négligeable est en cours. Les populations locales et les autorités traditionnelles le reconnaissent et restent confiantes pour la suite. « Ce site va apporter des avantages pour notre milieu et tout le Togo », a déclaré Togbui DZEDO V, chef du canton de Womé, président du Conseil des chefs traditionnels de la préfecture de Kloto. Vivement donc que très bientôt, le tourisme devienne l'une des choses les mieux partagées sur la terre de nos aïeux.



E. Dadzie Victoire Tomégah-Dogbé saluant des touristes

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 22 au 29 /11/ 2021

ST RAPHAEL	MARCHÉ ATIKPODJI	22 21 84 26
CENTRE	FACE SGGG	22 21 83 30
KPEHENOU	BD H.BOIGNY	70 45 25 03
BIOVA	BD H.BOIGNY	70 23 19 23
CHÂTEAU - D'EAU	BE	96 80 08 88
ADJOLOLO	FRANZ J. STRAUSS	97 93 86 59
JUSTINE	TOKOIN HABITAT	22 21 00 01
CAMPUS	ADÉWI	93 38 08 84
N.D. DE LA TRINITE	BD LA PAIX	93 69 22 34
FOREVER	TOKOIN	91 00 29 17
PAIX	RÉSIDENCE DU BENIN	96 80 09 49
SANTA MADONNA	KÉGUÉ	96 68 03 03
RAOUDHA	TOGO 2000	91 61 33 32
BIEN ETRE	HÉDZRANAWOÉ	70 54 29 07
FIDELIA	BÈ-KPOTA	96 80 09 18
SARAH	ADAKPAMÉ	70 42 69 02
BETHEL	RTE D'ADIDO OMÉ	91 86 29 87
DES ECOLES	DIDOGOMÉ	96 80 09 14
HOSANNA	SAGBADO-	92 53 50 00
MAGNIFICAT	AFLAO SAGBADO	93 29 07 37
MATHILDA	LOMÉGAN - ODEF	22 51 15 34
EL-SHADAI	FACE ÉCOLE ESTAO	96 80 09 10
ENOULI	AGBALÉPÉDOGAN	22 25 90 68
LE GALIEN	ADIDODIN	96 80 09 21
DES ROSES	AKPOSSITO	70 42 37 72
VOLONTAS DEI	AVÉDJI	91 49 54 48
BETANIA	TOTSI-GLENKOME	70 43 89 40
ADOUNI	LOGOGOMÉ	97 08 79 79
CLEMENCE	CEET D'AGOÈ	70 21 26 26
NABINE	AGOÈ ANOMÉ	98 97 97 96
VITAS	AGOÈ ASSIYÉYÉ	22 25 63 43
EXCELLENCE	AGOÈ DÉMAKPOÈ	93 27 95 54
ABRAHAM	AGOÈ-LOGOPÉ	92 25 99 83
DENIS	AGOÈ KOVÉ	70 12 35 85
A DIEU LA GLOIRE	LÉGBASSITO	93 26 36 00
TCHÉP'SON	TOGBLÉKOPÉ	96 90 04 64
LE ROCHER	AGOÈ ZONGO	99 08 05 01
LA GRÂCE	SUN AGIP AGOÈ	90 56 16 81
REGINA PACIS	RTE N°1	99 83 90 83
SANGUERA	SANGUÉRA	70 42 80 80
GANFAT	AGOÈ DALIKO	70 22 15 15
VERSEAU	BAGUIDA	92 05 23 49
HYGEA	BAGUIDA	99 27 36 36

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier);
Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains); Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél : 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli)
Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)
Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hémodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tél 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cavavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona) Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80
HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»
Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss);
Tél : 90 04 76 60
GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél : 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél : 22 71 49 70

SCPD&A/SKD/LS/SA

2EME ORIGINAL

SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE N°1691/2021 RENDUE LE 05 NOVEMBRE 2021 AVEC ASSIGNATION

L'an deux mill vingt et un et le 05, 09, 09 et 10 Novembre
 A 13 heures 32 minutes

A la requête de **TOTAL TOGO SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, ayant son siège social à Lomé, 69, Boulevard de la Paix, BP. 312 Lomé, Tél : 22 23 68 00/ Fax : 22 26 01 55, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de la **SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES**, Société d'avocats inscrite au Barreau du Togo et sise à Lomé Quartier Hanoukôpé, 482, Rue Adabawere, 01 BP. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, Fax. 22 22 63 39, représentée par son Gérant, Maître Sedjo Koffi DOGBEAUVU, demeurant et domicilié audit siège ;

*(i) Studio Kabeleli BRASSI-ABEDENATO
 Titulaire de Justice près la Cour d'Appel et le
 Tribunal de Première Instance de Lomé.
 Appointé en tant que « 1er ou 2e Copie »
 Tribunal - Bureau
 Suspendu*

Signifié et en tête de celle des présentes, délaissé à :

Monsieur AGBESSI Kodjo, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Apedokobé, Tél. 90 17-79 71 ; où étant et parlant à : sa personne ainsi déclarée qui a reçu copie et mis les signaux.

Monsieur AGBENOU Anani Kodjo, ancien chef Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Kohe, Tél. 90 09 46 29 ; où étant et parlant à : sa personne ainsi déclarée qui a reçu copie et mis les signaux.

Monsieur KOFFI Kodjo-Efuabue, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. 92 51 78 73 ; où étant et parlant à : siem DABLAKE Kom Djabore, son père ainsi déclaré qui a reçu copie pour lui et pour son compte et a mis les signaux.

Monsieur BUAME Yawo, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Apedokobé Gborgame Tél. 90 35 50 39 ; où étant et parlant à : sa personne ainsi déclarée qui a reçu copie et mis les signaux.

①

SCPD&A/SKD/LS/SA

POUR :

Que par requête en date du 20 février 2018, les requis ont attrait TOTAL TOGO SA par-devant le Tribunal du travail pour se voir déclarer leur licenciement irrégulier et abusif et la condamner à leur payer la somme totale de deux cent quarante-neuf millions quatre cent vingt-six mille cent quatre-vingt-sept (249 426 187) francs CFA à titre de licenciement, d'indemnité de licenciement, d'indemnité pour licenciement irrégulier, d'indemnité compensatrice de congés non jouis et de dommages-intérêts (**Pièce n°1**) ;

Qu'à l'appui de leur demande, ils relatent qu'ils sont des ex-employés du sieur KLOUTSE Daniel Koboé, locataire-gérant de la station TOTAL d'Adidogomé décédé le 07 octobre 2017 ; le 09 octobre 2017, la requérante a envoyé une équipe technique accompagnée d'Huissier de Justice pour mettre sous scellé le matériel et les stocks d'essence de la station Total Adidogomé ; que TOTAL TOGO SA a de ce fait mis fin à leurs contrats de travail ; qu'au décès du locataire gérant de ladite station, les contrats devaient se poursuivre de plein droit avec TOTAL TOGO SA ;

Qu'alors que le contrat de location-gérance est appelé entre autres à prendre fin au décès du locataire-gérant, personne physique, avec qui le contrat était conclu, le Tribunal du travail a suivant jugement n°231/21 rendu le 02 novembre 2021, fait droit à leur demande en condamnant TOTAL TOGO au paiement de la somme de vingt-deux millions soixante-dix-huit mille quatre cent dix-neuf mille (22.078.419) francs CFA ; que sans attendre, l'exposante a relevé appel du jugement (**Pièce n°2**) ;

Que pour éviter que ces derniers ne procèdent à l'exécution forcée du jugement rendu et crée ainsi une situation irréversible au préjudice de TOTAL TOGO SA, cette dernière a sollicité et obtenu l'ordonnance de sursis n°1691/2021 rendue le 05 Novembre 2021 par le Monsieur le Vice-Président de la Cour d'Appel de Lomé (**Pièce n°3**) ;

Que ladite ordonnance a été assortie de la condition expresse d'une assignation en vue de l'obtention d'une décision contradictoire dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa signification ;

C'est pourquoi, TOTAL TOGO SA sollicite qu'il plaise à Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé, confirmer l'ordonnance n°1691/2021 rendue le 05 Novembre 2021.

PAR CES MOTIFS :

Voir venir les requis, **monsieur AGBESSI Kodjo et 08 autres ;**

S'entendre,

Confirmer l'ordonnance n°1691/2021 rendue le 05 Novembre 2021 par Monsieur le Vice-Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

③

SCPD&A/SKD/LS/SA

Monsieur DRAVIE Kokouvi Délali, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Doulassamé, Tél. 90 38 07 17 ; où étant et parlant à : sa personne ainsi déclarée qui a reçu copie et mis les signaux.

Monsieur ESSI Komé, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Affao Zanvi, Tél. 90 99 75 18 ; où étant et parlant à : siem FOWU Kwame Edem, son frère ainsi déclaré qui a reçu copie pour lui, en son nom et pour son compte et a mis les signaux.

Monsieur HOUNSI Hoehanou, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Agoé Télessou, Tél. 91 88 01 72 ; où étant et parlant à : siem FOWU Kwame Edem, son frère ainsi déclaré qui a reçu copie pour lui, en son nom et pour son compte et a mis les signaux.

Monsieur SOWU Kwami Edem, ancien pompiste à la Station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Sanguera, Maison SOWU Tél. 90 27 42 28 ; où étant et parlant à : sa personne ainsi déclarée qui a reçu copie et mis les signaux.

Monsieur DJINADJA Ankou, ancien agent de sécurité à la station Total Adidogomé, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Adidogomé Jogote, Tél. 98 46 67 17 ; où étant et parlant à : sa requête n'ayant pas été déposée au domicile de ladite personne, j'ai ombré mon à l'article 59 du code de procédure civile, parvenu à la certification par affil je à la porte principale de l'auditoire de la cour d'appel de Lomé et par insertion dans le journal "TOGO MATIN".

• Copie de l'ordonnance N°1691/2021 rendue le 05 Novembre 2021 par laquelle Monsieur le Vice-Président de la Cour d'Appel de Lomé ordonne qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du jugement n°231/21 rendu le 02 Novembre 2021 par le Tribunal du travail.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné, donné assignation aux susnommés d'avoir à comparaitre le **Vendredi 26 novembre 2021 à Neuf (09) heures du matin**, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé statuant en matière de référé en son Cabinet sis au Palais du Renouveau.

②

COP 26 sur le climat

Et si on parlait plutôt d'une victoire à mi-parcours pour l'Accord de Paris ?

Doit-on considérer la 26ème Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme un échec ? un succès ? ou plutôt un mélange des deux ? Les avis sont assez divergents. Mais, en écoutant encore un peu plus des négociateurs et experts de haut niveau, on se rend compte que la COP 26 n'a pas déçu sur toute la ligne.

« Ces jours-ci, on a eu des retours mitigés. Il est vrai que la COP 26 n'a pas abouti à tous les objectifs escomptés. En termes d'ambition, nous sommes loin de l'objectif de l'Accord de Paris. En sortant de Glasgow, nous sommes malheureusement sur une trajectoire de 2,3°C », reconnaît Tosi Mpanu Mpanu, ambassadeur de la République démocratique du Congo (RDC) et président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), un organe de la CCNUCC. Paul Watkinson, expert climat et ancien président du SBSTA renchérit : « Nous sommes toujours loin de la trajectoire de réduction des émissions à 1,5°C ». Mais, il y a eu des avancées sur plusieurs points importants. Par exemple 151 pays ont soumis des Contributions

la COP 26, il y a également eu d'importants apports pour le Fonds d'adaptation. Laetitia De Marez, directrice du réseau d'accès à la finance climat CFAN, nous apprend que l'objectif des 100 milliards de dollars par an est étendu à 2025.

« Les pays en développement étaient frustrés de ne pas avoir vu cet objectif être atteint », a-t-elle déclaré. De plus l'on assiste à un déséquilibre constant entre l'adaptation (25%) et l'atténuation (75%). Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres a appelé à mettre fin à cette situation. On note avec optimisme que le Fonds d'adaptation a atteint son plus haut niveau de financement, soit 356 millions de dollars, ce qui fait trois fois la cible fixée par son Conseil d'administration pour 2022. « La question

pour garantir l'intégrité environnementale. Mais, il faudra beaucoup de travail pour les rendre opérationnelles », a corroboré El Hadj Mbaye Diagne, négociateur membre du groupe africain. En ce qui concerne le calendrier commun, certains pays voudraient garder leurs CDN pour 5 ans, d'autres, pour 10 ans. Finalement, l'on a coupé la poire en deux en décidant que tous les pays soumettront leurs CDN chaque 5 ans avec des indicateurs sur 10 ans. Pour les pertes et préjudices, c'est le statut quo pour le moment. Les discussions dédiées à la création d'un fonds afin d'y faire face, ont échoué. Il semble toutefois qu'un dialogue soit ouvert dans ce sens. Quelques jours avant la COP 26, un groupe d'organisations de la société civile avait tiré la sonnette



déterminées au niveau national (CDN) révisés. En 2022, Les pays qui n'ont pas revu leurs CDN devront l'avoir fait. La décennie 2020-2030 est en effet cruciale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Autre avancée importante : contrairement à ce qui se passait avant, des éléments de langage difficiles à intégrer aux conclusions de la COP, ont été cette fois-ci pris en compte. Il s'agit par exemple du fait de mettre fin aux énergies fossiles, notamment le charbon etc... Un groupe de travail dénommé Glasgow-Charm-El-Cheikh a été mis en place pour soutenir l'objectif global de l'adaptation. « Entre 2022 et 2024, nous pourrions avoir une idée plus claire sur ce point », précise Tosi Mpanu Mpanu. Lors de

du financement n'a pas beaucoup évolué au niveau des négociations, mais cela a évolué au niveau politique », a affirmé Tosi Mpanu Mpanu. L'article 6 de l'Accord de Paris (marchés du carbone) a pu être finalisé. Les pays développés voulaient qu'il y ait des revenus issus de ces mécanismes pour financer l'adaptation. Toutefois, cela n'est pas rendu obligatoire. Il revient aux pays qui souscrivent à l'article 6.2, de dégager s'ils le souhaitent, des revenus pour financer l'adaptation.

« Un important programme de renforcement des capacités est spécifiquement mis en place pour les pays en développement sur la mise en œuvre de l'article 6. Des règles très solides ont été mises en place

d'alarme parce que l'on était sur le point d'écarter ce sujet des priorités. Elles ont finalement eu raison. La lutte continue, et précisément avec la COP 27 qui aura lieu en 2022. « C'est une COP africaine et elle doit être réussie sur les questions d'adaptation, de financement, des pertes et préjudices et même des mécanismes de marché », a rappelé Stéphane Pouffary expert climat.

« On rentre vraiment dans une phase de mise en œuvre de l'Accord de Paris », a soutenu Paul Watkinson. « Faisons de la COP 27, une grande COP qui traitera de questions chères aux pays africains », a pour sa part appuyé Tosi Mpanu Mpanu.

Edem Dadzie

20 ans de JVE

Travailler dur et investir dans l'écologie, c'est bâtir le futur

L'ONG Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE) célèbre ses 20 ans d'existence. Pour l'occasion, une cérémonie a été organisée hier au siège de l'organisation à Tokoin-Cassablanca à Lomé. Il s'agissait d'une conférence débat autour du thème : « urgence d'une éducation à l'environnement face aux enjeux écologiques en Afrique ». Cette cérémonie a été marquée par le bilan des 20 ans de JVE et une conférence de presse.



Séna Alouka, directeur exécutif de JVE

JVE est une association qui a été créée le 23 novembre 2001. Elle a pour mission de protéger l'environnement, d'assurer une justice sociale, de développer le leadership et l'écocitoyenneté des jeunes en vue de leur implication dans la promotion du développement durable des communautés. Pour la petite histoire, tout a commencé dans un petit village de la préfecture de Kpélé (Kpélé-Tsiko).

Les choses sont allées très vite. Le mouvement a gagné d'autres communautés du pays. Le siège s'est installé à Lomé. La reconnaissance officielle par le gouvernement togolais est intervenue en 2006. La première représentation nationale a été installée au Nigeria en 2004. En 2008, JVE a été reconnu comme ONG de développement.

En 2021, JVE dispose de 28 représentations nationales, 42 branches locales au Togo. « Nous avons beaucoup de partenaires, nous sommes dans plusieurs réseaux thématiques nationales, régionales, internationales, où nous intervenons sur plusieurs sujets liés au climat, de gestion des ressources naturelles, d'assainissement etc... », nous a confié

Aluora Luttah, chargée des programmes et coordonnatrice des représentations nationales.

Actuellement JVE vise son internationalisation. Et pour y arriver, il faudrait que les pays dans lesquels l'organisation se trouve, la reconnaissent tous légalement. Selon les informations, les tractations sont en cours, notamment auprès des autorités togolaises, sans succès pour l'instant. JVE veut aussi renforcer ses représentations nationales et ouvrir de nouveaux bureaux dans d'autres pays.

« Je voudrais dire aux jeunes que travailler dur et investir dans l'écologie, c'est bâtir le futur. Et l'avenir appartient aux jeunes, ils doivent s'impliquer dans le développement. Je voudrais saluer tous ceux qui nous ont précédé à JVE, remercier les partenaires, les premiers responsables de l'organisation, remercier aussi le directeur exécutif, Séna Alouka qui a fait un travail formidable, a impacté plusieurs jeunes. Je n'oublie pas nos collègues qui travaillent pour faire avancer l'association », a ajouté Aluora Luttah.

E. Dadzie

Projet WACA ResIP

La septième session du Comité régional de pilotage démarre ce matin

Le Projet d'investissement et de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA ResIP), organise la septième édition de son Comité régional de pilotage du 24 au 25 novembre 2021 à Lomé. C'est le lieu de faire le bilan du programme de gestion du littoral ouest africain qui prend fin en 2023. En prélude à cette activité, une conférence de presse a été organisée par les premiers responsables du projet au niveau national et communautaire.

«Le projet WACA est un projet important pour le gouvernement togolais, et certainement aussi pour les autres pays qui participent à sa mise en œuvre. Ce projet est important de par la nature délicate du problème à résoudre et aussi au vu du nombre de personnes qui sont impactées par le phénomène. WACA est presque dans sa phase de croisière. Le Togo a le privilège d'abriter la septième réunion du Comité régional de pilotage. Des délibérations importantes seront faites au cours de cette réunion. Il est donc apparu nécessaire de dire ce que l'on fait et surtout de faire ce que l'on dit. C'est la raison pour laquelle il fallait communiquer autour des actions menées.

Nous avons choisi le canal que constitue cette conférence de presse pour donner l'information exacte», a indiqué le Dr Kodjo Kudadzé, directeur de cabinet du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières.

C'est depuis 2007 que les pays de la sous-région ouest africaine ont décidé de s'attaquer au phénomène de l'érosion côtière en mettant en œuvre le Programme de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC). Mais, l'acuité du problème a fait entrer très vite en scène le programme WACA. En effet, selon les experts, le littoral togolais perdra chaque année et jusqu'en 2050, 20 à 30 m si rien n'est fait.

« Le littoral ouest africain



Les officiels lors de la conférence de presse

est devenu une priorité, parce que cette zone abrite environ 1/3 de la population de la région et génère plus de la moitié de son PIB. Notre analyse a montré que l'érosion côtière, les inondations, la pollution dans les zones côtières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo, ont coûté environ 3,8 milliards de dollars, soit 5,3% du PIB des quatre pays. En Afrique de l'ouest, d'ici 2050, 32 millions de personnes pourraient être forcées de migrer à l'intérieur de leurs pays pour échapper aux impacts du changement climatique. L'expérience nous a montré que beaucoup se

promettent une prospérité. Cependant ces zones sont déjà entièrement occupées. Et face à la dégradation continue du littoral, le défi est énorme», a déclaré Awa Cissé Wagué, représentante-résidente de la Banque mondiale au Togo.

Il faudrait rappeler que ce projet est réalisé avec le soutien financier de la Banque mondiale. Mais, face à l'urgence, il faut aller vite. Et selon Dr Kodjo Kudadzé, « le problème qui reste à régler » pour entamer la construction des infrastructures, la phase la plus cruciale du projet, « c'est l'indemnisation et la réinstallation des

populations ».

« Ce projet est exemplaire et pour trois raisons : il y a beaucoup d'externalités négatives. Aucun pays ne peut y arriver seul. Lorsque par exemple le Ghana construit une infrastructure sur son littoral, les autres pays le ressentent. La deuxième raison est qu'il s'agit d'un projet qui vient des Etats eux-mêmes. Et troisièmement, le projet met en synergie plusieurs organismes », a ajouté le professeur Kako Nubukpo, Commissaire en charge de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement à la Commission de l'Uemoa.

Edem Dadzie

Signature de la charte des TPME

Le ministre en charge de l'Inclusion financière veut faire des TPME, un levier de la croissance économique du Togo

La nouvelle Charte des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) a été officiellement signée ce mardi 23 novembre à Lomé par le gouvernement et le secteur privé. Le gouvernement était représenté à cette occasion par le ministre en charge de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel, et le secteur privé par les présidents du Groupement Togolais des Petites et Moyennes Entreprises et industries (GTPME/PMI) et du Conseil national du Patronat (CNP-Togo). Par cette signature, il s'agit de passer à l'opérationnalisation de cette charte qui permettra aux TPME de bénéficier d'une large gamme d'avantages qui va du financement aux mesures d'aides fiscales et d'aides spécifiques.

La Charte et ses mesures visent à améliorer la performance et la compétitivité des TPME. En effet, les TPME, qui jouent un rôle primordial dans le processus de développement économique et social du Togo en apportant une contribution importante à la croissance et à la création d'emplois, sont présentes dans tous les secteurs d'activités. Elles occupent un pan important du tissu économique mais restent confrontées à des contraintes. Raison pour laquelle dans l'axe 3 de la vision stratégique

du Togo à l'horizon 2025, il est prévu la réforme relative au renforcement des mécanismes d'appui aux TPME. Et c'est pour mener à bien cette réforme qu'une nouvelle charte qui définit les critères de classification ainsi que les mesures d'aides et de soutien aux TPME s'avérait nécessaire.

La charte, à en croire le ministre de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel, Mme Mazameso Assih, « n'est que le premier aboutissement du processus démarré



Les parties prenantes à la signature de la charte

depuis quelques mois entre les différentes parties prenantes ».

Et d'ajouter : « l'objectif de la signature de ce jour est de mettre le document à disposition de tous les acteurs ».

Le gouvernement s'est engagé aux côtés du secteur privé à créer un environnement incitatif pour le développement des TPME. La signature de cette Charte, qui définit le cadre général des mesures incitatives pour la promotion et le développement des TPME ainsi que les obligations et

engagements des parties prenantes, témoigne de cet engagement. Pour le Président du CNP-Togo, « la charte des TPME pourra également faciliter la transition des acteurs de l'informel vers le secteur formel ».

Ce qu'il faut entendre par TPME

Selon la Charte, la TPME est définie comme étant « toute personne physique ou morale productrice de biens et/ou services marchands, autonome, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre registre lui conférant

une personnalité juridique, et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excède pas un milliard (1 000 000 000) de francs CFA. ». Et en fonction du chiffre d'affaires et du nombre d'employés, les TPME sont classées en nano entreprise ; micro entreprise ; petite entreprise et moyenne entreprises.

En ce qui concerne l'adhésion, « elle sera volontaire » selon un représentant du GTPME/PMI. Il sera mis en place, une cellule en charge de sa mise en œuvre et auprès de laquelle les demandes d'adhésion seront faites. Pour clôturer la cérémonie la ministre Mazameso Assih a félicité au nom du gouvernement toutes les parties prenantes impliquées dans la réforme relative au renforcement des mécanismes d'appui aux TPME. Elle a également invité les acteurs présents à la signature à œuvrer pour la vulgarisation du contenu de la charte des TPME.



Pack BUSINESS

Pour grandir



Offre
BUSINESS

www.boatogo.com



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



STOP COVID-19